

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») – Projet de modifications des Règles sur la formation continue

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par l'OCRCVM, de modifications des Règles sur la formation continue (les « modifications »). Les modifications visent notamment à moderniser et simplifier les Règles sur la formation continue, corriger certaines incohérences et faire suite aux commentaires reçus durant l'examen continu du programme de formation continue.

(Les textes ont été publiés à la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2018-01-25, Vol. 15, n°3).

Commentaires

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 26 février 2018, à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Jean-Simon Lemieux
Analyste expert aux OAR
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4366

Lucie Prince
Analyste aux OAR
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 2614